



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

mariage

Question écrite n° 41306

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur aux fins de connaître le nombre exact de mariages civils à titre posthume célébrés annuellement depuis 1980.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que le nombre de dispenses accordées par le Président de la République autorisant la célébration de mariage civil à titre posthume varie d'une année à l'autre en fonction du nombre des demandes et de la durée d'instruction des dossiers par les parquets des tribunaux de grande instance. Les données disponibles de 1990 à 1999 sont les suivantes : (Voir tableau dans J.O. correspondant) La moyenne annuelle des requêtes en autorisation de mariage à titre posthume et celle des dispenses accordées pour la même période établit le taux de satisfaction à 34,61 %.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41306

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 2000, page 814

Réponse publiée le : 17 avril 2000, page 2504